

REGLEMENT INTERIEUR GENERAL (1)

Toute personne qui vient au poney-club est tenue de respecter ce règlement

1.FONCTIONNEMENT

- Toutes les activités du Poney-club Les Douèmes sont placées sous l'autorité d'Agnès et Gaëtan VINCENT, dirigeants du PONEY-CLUB LES DOUEMES , ou d'une personne désignée par eux.
- Nous ne sommes pas toujours disponibles le mercredi et le samedi, pensez à prendre rendez-vous.
- Venir s'inscrire au poney-club c'est s'engager à respecter les autres (cavaliers, parents, responsables et enseignants), les poneys et le matériel mis à disposition.
- Nous sommes des professionnels de l'équitation et des enfants, en cas de problème nous sommes à votre disposition pour discuter de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous

2.APTITUDE PHYSIQUE

- Tout cavalier pratiquant l'équitation est tenu de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique des sports équestres, datant de moins de 3 mois.

3.ASSURANCES

- Le Poney-club Les Douèmes assure en Responsabilité Civile (RC) les cavaliers montant dans le cadre des activités organisées sous l'autorité du personnel enseignant. En dehors de cette stricte pratique équestre, les cavaliers ne sont plus assurés en RC par le Poney-club Les Douèmes .
- Tout propriétaire montant son cheval est également exclu du champ d'application de la Responsabilité du Club.
- D'autre part, tout cavalier doit s'assurer en Individuelle Accident. La Licence Fédérale, prise à l'inscription, permet d'être assuré en RC. Plusieurs niveaux de garanties vous sont proposés.

4.SECURITE

- Le port du casque homologué est obligatoire , ainsi que les bottes ou boots d'équitation. Le port du gilet de protection, est conseillé.
- L'utilisation des lieux d'exercice est placée sous l'autorité du personnel enseignant.
- La surveillance des enfants est liée à leur activité équestre ou à des activités organisées par le Poney-club Les Douèmes . En dehors de ces deux cas, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du club et doivent être surveillés par leurs parents.
- Concernant les déplacements à l'extérieur, et sauf en cas d'opposition expresse écrite (cf fiche d'inscription), les parents des mineurs véhiculés par d'autres parents ou cavaliers autorisent tacitement ce transport et agréent le véhicule et son conducteur.
- Il est strictement interdit de monter à poney dans l'écurie et en dehors des terrains prévus à cet usage et sans l'accord des responsables.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du poney-club
- Par mesure d'hygiène et de sécurité, les chiens, n'appartenant pas aux responsables, doivent impérativement être tenus en laisse.
- Les jeux dangereux (cravaches, pierres, bâtons...) et les jeux genre « Nintendo DS » sont interdits.
- Il est interdit de pénétrer dans les prés et paddocks réservés aux poneys sans l'accord des responsables.
- Il est interdit de jouer sur le parking.
- Les enfants qui attendent leurs parents doivent rester strictement dans l'enceinte du club.

5.TENUE

- Pour débiter une tenue adaptée aux activités équestres est nécessaire : casque homologué, pantalon, bottes ou boots.
- Les casques prêtés par le Poney-club sont réservés aux cavaliers qui débutent, lors de leurs premières séances d'équitation.
- La tenue d'équitation est obligatoire pour le passage des examens fédéraux : casque, pantalon d'équitation et bottes ou boots d'équitation.

REGLEMENT INTERIEUR GENERAL (2)

6.ABSENCES

- Les reprises ne sont pas assurées à moins de 3 cavaliers.
- Absences
 - Toute absence non signalée au moins 24 H à l'avance ne sera pas récupérable.
 - Vous devez au plus tard prévenir le club de votre absence la veille de la reprise. Vous pouvez aussi récupérer par avance une absence prévue. Les récupérations se feront strictement pendant les cours à la carte, pour ne pas perturber la progression des groupes.
- Arrêt provisoire pour raison médicale (fournir un CM):
 - 4 semaines et plus : votre adhésion reste valide et tous les cours non pris vous sont remboursés.
 - 3 semaines et moins : vous récupérez vos absences.

7.MATÉRIEL

- Le matériel mis à votre disposition est coûteux. Chaque cavalier se doit de l'entretenir et le ranger correctement...
- Les protections d'obstacle (guêtres) ne sont pas fournies par le club. A partir du 4ème galop, elles sont obligatoires pour l'obstacle.
- Le Club dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vos effets personnels.
- L'accès et l'usage de la « sellerie propriétaires » sont strictement réservés aux cavaliers du Poney-club Les Douèmes ayant un ou plusieurs poneys/chevaux en pension ou demi-pension au club, et aux cavaliers ayant un « forfait liberté ».

8.PONEYS

- Chaque cavalier aura à cœur de monter un poney propre. Le pansage est donc une obligation.
- De même, après le travail, les soins courants sont exigés. Ces soins font partie intégrante du cours.
- Il est interdit de nourrir sans autorisation
- Il est bien sûr interdit de maltraiter un cheval ou poney.

9.REGLEMENTS

- Tous les cours et activités sont payables d'avance. En cas de retard de paiement, les lettres de rappel sont facturées.
- Les forfaits sont des tarifs préférentiels destinés aux cavaliers qui s'engagent à venir toute l'année, tout arrêt pour raison personnelle ne pourra donner lieu à un remboursement.
- Aucun remboursement ne peut être exigé pour les activités (fêtes, concours, randonnées, stages, etc.), ni sauf en cas de force majeure.
- Une majoration de 5% pourra être demandée en cas de règlement effectué après l'activité.

10.ANIMATIONS / COMPETITIONS

- Les cavaliers qui ne souhaitent pas prendre part à la compétition de manière intensive peuvent participer ponctuellement aux activités qui leur sont proposées au club : challenge du club, stages, promenades et éventuellement compétitions officielles organisées au club, selon la disponibilité des poneys.

Merci à tous de respecter ce règlement.

Le club décline toute responsabilité pour tout désagrément ou accident provoqué par le non-respect d'une ou plusieurs des règles ci-dessus.

Agnès et Gaëtan VINCENT

REGLEMENT INTERIEUR : COMPETITION OFFICIELLE

La compétition n'est pas une obligation, les cavaliers qui souhaitent en faire doivent se faire connaître. Pour un bon fonctionnement et une bonne ambiance, il est très important que chacun (cavaliers et parents) lise ce règlement et s'engage personnellement

Conditions générales:

1. Etre motivé
2. Pour commencer, avoir son galop 1 ou 2 selon les disciplines choisies.
3. Prendre sa licence fédérale de compétition = certificat médical autorisant « la pratique de l'équitation en compétition » + autorisation parentale pour les mineurs, avant le premier engagement en compétition.
4. Monter au minimum 2h par semaine (1 cours + 1 entraînement spécifique)
5. les cavaliers sortant en compétition doivent avoir la tenue d'équitation complète et leur matériel de pansage. Tenue de compétition officielle obligatoire : casque personnel, pantalon d'équitation noir, sweat du poney-club, bottes ou boots d'équitation, cravache (sauf en pony-games). Gilet de protection de dos conseillé.
6. Les protections et enrênements spécifiques liés à l'usage des poneys en compétition ne sont pas fournis par le club. Les guêtres et protège-boulets sont souhaitables en pony-games et equi-fun, et obligatoires en CSO.
7. Pour toutes les compétitions officielles, le club engage ses cavaliers à la Fédération 7 jours avant la compétition, passé ce délai aucun remboursement ne peut être demandé. Tout cavalier engagé se désistant passé ce délai devra payer son engagement au club. Nous n'engageons un cavalier en compétition officielle que s'il a déjà réglé sa participation ou s'il a une Carte d'Activités créditrice.
8. Concernant les déplacements à l'extérieur, et sauf en cas d'opposition expresse écrite (cf fiche d'inscription), les parents des mineurs véhiculés par d'autres parents ou cavaliers autorisent tacitement ce transport et agrèent le véhicule et son conducteur.
9. Les enfants doivent être obligatoirement sous la surveillance d'un adulte, autre que les responsables du poney-club, pendant les journées de compétitions.
10. La compétition commence la veille par la préparation du matériel et des poneys, et finit le soir, les poneys soignés, remis au pré et le matériel rangé.
11. Nous emmenons gracieusement des cavaliers dans les véhicules du poney-club, dans la mesure des places disponibles, en contre-partie, ces cavaliers se doivent d'être présents à la préparation du matériel / des poneys et à l'embarquement / débarquement du camion.

Conditions spécifiques :

1. PONY-GAMES

- constitution des équipes dès le mois de Septembre par âge, par niveau et par motivation.
- **un cavalier qui s'inscrit s'engage pour l'année complète, vis-à-vis du poney-club, mais surtout des autres membres de l'équipe !**
- circuit de 7 à 8 compétitions dans l'année
- 1 participation par compétition
- stage régional de 3 jours à Pâques

2. EQUI-FUN / OBSTACLE

- circuit de 6 à 8 compétition dans l'année
- les cavaliers peuvent faire 2 ou 3 parcours par compétition.
- *Equi-fun saison 2008/09* : nous constituerons une équipe de compétition shetland pour la saison complète dès le mois de Septembre.

3. AUTRES DISCIPLINES

- Nous pouvons vous proposer d'autres disciplines. Faites nous part de vos souhaits

OPEN DE FRANCE

Nous prenons la décision de la participation ou non des cavaliers/équipes aux Championnats de France, qui se déroulent au mois de Juillet à Lamotte (41), en cours de saison selon les résultats et l'évolution de chacun.

REGLEMENT INTERIEUR : PENSIONS / DEMI-PENSIONS

Pensions / demi-pensions poneys de propriétaire:

- au club en paddock individuel comprend la surveillance, eau, foin, utilisation des terrains d'entraînement, conseils, entretien courant du poney/cheval.
- au pré : surveillance et changement de pré, entretien courant du poney/cheval.
- Ne comprennent pas : les heures d'enseignement avec un poney/cheval qui sont à régler en plus, à demi-tarif par rapport au « prix club »
- Nous pouvons nous occuper des soins et du travail, facturation en plus du prix de la pension.
- Demi-pension : l'équidé doit être apte à travailler en reprise (test de 1 mois en pension). Le propriétaire garde à sa charge les frais de ferrure, vermifuges, vaccination et soins.

Débourrage :

- pas de limite de temps.
- La pension d'entretien est à régler en plus.
- Les soins, services et granulés sont compris dans le débouillage.

Travail - soins – services :

- facturé au ¼ d'heure, tout ¼ d'heure commencé est dû.
- En cas d'intervention à l'extérieur du club, compter les frais de déplacement en plus.

Prise en demi-pension d'un poney de club:

- Contrat annuel de septembre à juillet
- La moitié des frais d'entretien (ferrure, vermifuges, vaccination et soins) est à la charge du cavalier.
- Réservé aux cavaliers désirant faire évoluer un poney en compétition (sauf jeunes poneys).
- Niveau minimum requis : - poney A / B: galop 3
- poney C/D : galop 4 // jeune poney : galop 6
- le prix de la demi-pension ne comprend pas les heures d'enseignement, demi-tarif par rapport au « prix club »
- le poney pris en demi-pension est réservé au cavalier pour ses cours et activités, le reste du temps le club en garde l'usage.

Prise en pension d'un poney de club :

- Contrat annuel de septembre à juillet
- le prix de la location, à régler en plus du prix de la pension est fixé par le club suivant la valeur du poney.
- Tous les frais d'entretien (ferrure, vermifuges, vaccination et soins) sont à la charge du cavalier.
- Réservé aux cavaliers désirant faire évoluer un poney en compétition (sauf jeunes poneys).
- Niveau minimum requis : - poney A : galop 3
- poney B/C/D : galop 4 // jeune poney : galop 6
- le prix de la pension ne comprend pas les heures d'enseignement, demi-tarif par rapport au « prix club »
- Le club s'engage à ne pas vendre le poney pendant la durée du contrat. En cas de vente après la fin du contrat le cavalier est prioritaire sur le poney, pendant 2 mois.

Sellerie propriétaire

- Ce local est mis gracieusement à disposition des cavaliers ayant un poney en pension ou demi-pension, et/ou un forfait liberté, il appartient à chacun de ranger son matériel dans les espaces prévus.
 - Propriétaires : 1 casier + 1 porte-selle + 2 porte-filet / poney ou cheval
 - forfait liberté : 1 casier (1 porte-selle ou 1 porte-filet si besoin)

INSCRIPTION

Aucune inscription par téléphone

Vous venez vous inscrire ou inscrire votre votre enfant, pensez à :

- prendre rendez-vous ou venir aux horaires d'ouverture du bureau, ou aux «Portes-ouvertes»
- avoir du temps
- lire le règlement intérieur et la fiche d'inscription
- remplir et signer la fiche d'inscription
- fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation datant de moins de 3 mois
 - pour la compétition spécifiez « pratique de l'équitation en compétition » ou demandez le formulaire pré-rempli; vous pouvez aussi le télécharger sur le site de le Fédération Française d'Equitation : www.ffe.com > FFE club SIF > documentation > formulaires > validation LFC ou en tapant votre n° de licence dans l'onglet d'identification.
- préparer votre mode de règlement :
 - en espèces : vous devez régler la totalité du forfait et de la licence.
 - En chèque : prévoyez le bon nombre de chèques (1 ou 5) si vous connaissez le montant de l'inscription vous pouvez les remplir à l'avance à l'ordre du PCLD (Poney Club Les Douèmes).
 - Par prélèvement :
 - 1 chèque du montant de la licence + 1 mois de forfait
 - autorisation de prélèvement remplie et signée
 - 1 RIB
 - 1 chèque de 2 mois de forfait : caution non-encaissée, sauf impayé.
 - Attention! En cas d'impayé, le chèque de caution sera encaissé, nous vous facturerons les frais bancaires et les lettres de rappel ; les heures déjà faites vous serons re-facturées à plein-tarif .

NOUVEAU : La " Carte Activités Douèmes " !

Toutes vos activités hors forfaits (concours, randonnées, examens, ...) peuvent être notées sur cette carte individuelle. Vous pouvez créditer votre compte de façon régulière, étaler vos dépenses et mieux gérer votre budget loisir ou concours. Toutes vos activités apparaissent (date, lieu, tarif) en débit.

Nous souhaitons simplifier la facturation des concours, randonnée, examens et, d'une façon générale, de toutes les activités en dehors des forfaits et cartes.

En pratique :

- Le principe est de créditer de façon régulière (virements) ou irrégulière (chèques) une carte (individuelle ou familiale) sur laquelle apparaissent en débit/crédit vos consommations d'une part et vos versements d'autre part. Il vous appartient de prévoir et de planifier vos dépenses.
- Cette carte permet aux enfants de s'inscrire directement aux activités auprès du moniteur, sans avoir à apporter un chèque.
- Toutes les activités équestres irrégulières ou temporaires, donc à l'exception des forfaits et des cartes, peuvent être payés par l'intermédiaire de la carte activité. Il s'agit des examens, cours supplémentaires, promenades, concours à l'unité, stages, Ponygames, Equifun...
- Vous ne vous marquez pas directement sur la carte mais vous demandez à votre moniteur de le faire. (*Le classeur regroupant les cartes doit rester confidentiel.*)
- Le moniteur pourra vous donner le solde de votre carte à tout moment.
- Une carte par famille
- Cette carte est réservée aux cavaliers ayant un ou plusieurs forfaits et aux propriétaires.
- Le PONEY-CLUB LES DOUEMES vous offre un bonus de 5 € pour 100 € déposés (il apparaîtra donc 105 € sur votre compte).
- Le solde de votre carte moins 5 € est remboursable en fin d'année scolaire. Il peut aussi être reporté en totalité pour l'année scolaire suivante.